



Vend fond de commerce problème avec propriétaire

Par **nicofacon**, le **27/08/2014** à **05:11**

[fluo]Bonjour,[/fluo] **marque de politesse**
Je vends mon fond de commerce. Est-ce que mon propriétaire doit être présent pour la signature ou non ?
Merci d avance.

Par **alterego**, le **27/08/2014** à **09:48**

Bonjour,
Pour être valable la cession doit respecter les obligations prévues par le bail et, dans certains cas, certaines conditions. Ceci amène à vous demander si, avant de nous contacter, vous avez lu ou relu celui-ci, principalement l'article relatif à la cession ?
Si le bail comporte une clause imposant l'intervention du bailleur à la signature de l'acte de cession, la réponse est oui .
Cordialement